08-12-2020

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS, TENUE À HUIS CLOS EN VERTU DE L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL 2020-004 DE LA MINISTRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX, LE 8 DÉCEMBRE 2020 À 20 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS PAR VIDÉOCONFÉRENCE:

Membres du conseil :

M^{me} Maryse Gouger, district nº 1;
M. Gyslain Loyer, district nº 2;
M. Denis Renaud, district nº 3;
M. Sylvain Trudel, district nº 5;
M. Luc Ducharme, district nº 6;

Assistent également par vidéoconférence, le président et maire suppléant, M. Pierre Lépicier, le secrétaire-trésorier M. Jeannoé Lamontagne et la secrétaire-trésorière adjointe Mme Marine Revol.

435-2020

Ordre du jour

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que l'ordre du jour suivant soit adopté ainsi :

- 1. Adoption de l'ordre du jour;
- 2. Période de questions;
- 3. Avis de motion Règlement 403-2020 Abroger le Règlement 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu;
- 4. Usine de traitement des eaux usées Assurance de chantier;
- 5. Nomination Préposée à la taxation;
- 6. Avenant #1 au contrat de déneigement secteur urbain TP-DN03.11-2020;
- 7. Avenant #1 au contrat de déneigement secteur rural TP-DN04.11-2020;
- 8. Demande au MTQ Acquisition d'un terrain;
- 9. Frais de parc Groupe Evex;
- 10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Point no 2

Période de questions

Aucune question n'a été reçue des citoyens et citoyennes.

436-2020

Avis de motion – Règlement 403-2020 – Abroger le Règlement 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu

Le conseiller M. Luc Ducharme donne avis de motion que lors d'une prochaine séance, sera adopté le Règlement 403-2020 pour abroger le Règlement 367-2018 concernant le déneigement des rues Suzanne et Beaulieu.

Ce projet de règlement a été déposé conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce projet de règlement se trouve dans le dossier du Règlement 403-2020.

437-2020

Usine de traitement des eaux usées – Assurance de chantier

CONSIDÉRANT QUE l'assurance du chantier de l'usine de traitement des eaux usées a été maintenue de mars à novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE la réception provisoire a été acceptée rétroactivement au 5 mars 2020;

EN CONSÉQUENCE,

SUITE DE LA RÉSOLUTION 437-2020

Sur la proposition du conseiller Gyslain Loyer appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de débourser à Bernard Malo inc. un montant de 13 726 \$ avant taxes pour avoir maintenu l'assurance du chantier de l'usine de traitement des eaux usées du mois de mars au mois de novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

438-2020 Nomination – Préposée à la taxation

CONSIDÉRANT QUE la titulaire du poste de préposée à la taxation prendra sa retraite en janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Pellerin avait été embauchée afin de pallier le départ de la titulaire du poste, suivant les termes d'une lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QUE Mme Annie Pellerin possède les qualifications requises pour occuper ce poste;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de la conseillère Maryse Gouger appuyée par le conseiller Denis Renaud, il est résolu que :

- 1. d'embaucher Mme Annie Pellerin à titre de préposée à la taxation à compter du 9 décembre 2020, à l'échelon 4 de la convention collective en vigueur;
- 2. que Mme Pellerin relève directement du directeur général/secrétaire-trésorier, selon l'organigramme en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je soussigné secrétaire-trésorier, certifie que la Municipalité dispose des crédits suffisants à ces dépenses.

439-2020 Avenant #1 au contrat de déneigement du secteur urbain – TP-DN03.11-2020

CONSIDÉRANT la résolution 312-2020 octroyant le contrat de déneigement à

Déneigement Mario Robillard inc.;

CONSIDÉRANT un intérêt pour optimiser les parcours des déneigeurs;

CONSIDÉRANT QU' un avenant doit être ajouté à ce contrat pour modifier le contrat de

déneigement du secteur urbain;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu de modifier le contrat en ajoutant et en retirant les rues suivantes :

SUITE DE LA RÉSOLUTION 439-2020

	Avenue Beaulieu (829 m)
Rues à retirer	, ,
	Rue Beaulieu (122 m)
	Rue du Cerf (220 m)
	Rue des Chasseurs (315 m)
	Rue du Lièvre (215 m)
	Rue du Loup (342 m)
	Rue du Renard (213 m)
	Rue Suzanne (456 m)
	Bout de la rue Lionel (100 m)
Rues à ajouter	Arc Beaubec (520 m)
	Avenue Poirier (960 m)
	Avenue Ramabel (914 m)
	Rue du Relais (124 m)
	Nouvelle section rue Lionel enlèvement et transport de la neige (160 m)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

440-2020 Avenant #1 au contrat de déneigement du secteur rural – TP-DN04.11-2020

CONSIDÉRANT la résolution 311-2020 octroyant le contrat de déneigement à

Transport Martin Rondeau;

CONSIDÉRANT un intérêt pour optimiser les parcours des déneigeurs;

CONSIDÉRANT QU' un avenant doit être ajouté à ce contrat pour modifier le contrat de

déneigement du secteur rural;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Luc Ducharme, il est résolu de modifier le contrat en ajoutant et en retirant les rues suivantes :

Rues à retirer	Arc Beaubec (520 m)
	Avenue Poirier (960 m)
	Avenue Ramabel (914 m)
	Rue du Relais (124 m)
Rues à ajouter	Avenue Beaulieu (829 m)
	Rue Beaulieu (122 m)
	Rue du Cerf (220 m)
	Rue des Chasseurs (315 m)
	Rue du Lièvre (215 m)
	Rue du Loup (342 m)
	Rue du Renard (213 m)
	Rue Suzanne incluant le rond-point (701 m)
	Rue du Boisé (635 m)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

441-2020 Demande au MTQ – Acquisition d'un terrain

CONSIDÉRANT QUE Saint-Félix-de-Valois doit planifier le développement de son

périmètre urbain notamment son réseau routier;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder à l'acquisition de terrain;

SUITE DE LA RÉSOLUTION 441-2020

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports est propriétaire d'un terrain qui permettrait la planification d'une nouvelle rue collectrice;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel appuyée par la conseillère Maryse Gouger, il est résolu de signifier l'intérêt de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois à acquérir le lot 5 358 582 pour planifier le développement d'une rue collectrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

442-2020 Frais de parc – Groupe

CONSIDÉRANT le plan-projet de lotissement déposé par monsieu

Pascal Guilbault, arpenteur-géomètre, en date du 20 novembre 2020, au dossier 2509-2193A et portant le numéro 9795 de ses minutes, visant la création des lots 6 403 275 à 6 403 280 (six

lots), desservis par les services d'aqueduc et d'égout;

CONSIDÉRANT QUE toute opération cadastrale portant sur trois (3) lots et plus requiert

la détermination d'une contribution à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu du Règlement numéro 158-

2007 sur les permis et certificats;

CONSIDÉRANT QU' aux termes de la section 3 du Règlement de lotissement numéro

259-2012, le conseil municipal peut exiger du propriétaire requérant un permis de lotissement, dans le cas d'une opération cadastrale autre que les exemptions mentionnées à l'article 18 dudit règlement, qu'il verse à la Municipalité une somme correspondant à dix pour cent (10 %) de la valeur du terrain visée

par la présente opération cadastrale;

CONSIDÉRANT QU' après diffusion de ce plan auprès des services municipaux

concernés, aucune réserve ni recommandation n'a été transmise au Service d'urbanisme, quant à l'utilisation de cette contribution

de dix pour cent (10 %);

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par le directeur du Service

d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition du conseiller Denis Renaud appuyée par le conseiller Gyslain Loyer, il est résolu que le conseil accepte, en conformité avec la règlementation municipale, que la contribution à des fins de parc, terrains de jeux et espaces naturels par le Groupe Evex se traduise par le versement d'une somme de 11 194,38 \$ correspondant à dix pour cent de la valeur des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

443-2020		
Levée de la séance	Sur la proposition du conseiller Sylvain Trudel, il est résolu que la présente séance soit levée à 20 h 05.	
	Pierre Lépicier	Jeannoé Lamontagne

« Je, Pierre Lépicier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».